

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



SGH09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Mentions de danger :

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Phrases additionnelles :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
Pyréthrines et pyréthroïdes	8003-34-7 232-319-8 613-022-00-6	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 M = 100	< 0,025
1,2- benzisothiazol e-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 LCS : Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	< 0,010
Abamectine	71751-41-2 265-610-3 606-143-00-0	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H330 STOT RE 1; H372 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 LCS : STOT RE 1; H372: C ≥ 5 % LCS : STOT RE 2; H373: 0,5 % ≤ C < 5 % M=10000	< 0,002

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Après inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Après contact avec la peau	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Risque d'éclatement. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

Durée de stockage : > 24 mois

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pyrèthre (après suppression des lactones sensibilisantes) – VME = 1 mg/m³ (SOURCE : INRS).
Abamectine (TWA) = 0,02 mg/m³ (SOURCE : SYNGENTA).

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
pyréthrines et pyréthroïdes	8003-34-7	TWA	1 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		(fraction inhalable)	1 mg/m3	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	1;(l)			
Information supplémentaire	AGS, EU, When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child, Substance sensitizing through the skin, Sh applies for raw extract			
			1 mg/m3	TRGS 900 - Valeurs-limites dans l'atmosphère du lieu de travail 'Valeurs limites dans l'air' (Publication par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales)
Abamectine	71751-41-2	TWA	0,02 mg/m3	SYNGENTA (MSDS)
		TWA	0,02 mg/m3	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation
Éviter le contact avec les yeux.

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

-
- | | |
|-----------------------------------|--|
| Protection des mains | |
| Matériel | : inutile dans les conditions normales d'utilisation. |
| Remarques | : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements de protection à manches longues |
| Protection respiratoire | : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | |
|-------------------|--|
| Conseils généraux | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. |
|-------------------|--|

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|---|--|
| Aspect | : aérosol |
| Couleur | : jaune clair, brun clair |
| Odeur | : caractéristique |
| pH | : 5,5 (20 °C) |
| Point/intervalle de fusion | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : Non pertinent, > 99% l'eau |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ce produit n'est pas inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : similaire à l'eau |
| Densité | : 0,999 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité | : miscible |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable. > 99% l'eau |
| Température de décomposition | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

Viscosité, dynamique	:	Similaire à l'eau
Propriétés explosives	:	Non explosif. Méthode: Propriétés explosives: Directive 92/69/CEE, A.14
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité aiguë par voie	:	DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

cutanée Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat) : > 1.400 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat) : > 3,4 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin) : > 2.000 mg/kg

Abamectine :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle) : 8,7 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle) : 0,034 - < 0,051 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 330 mg/kg

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : 670 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants :

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Espèce : Lapin
Méthode : EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)
Résultat : Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants :

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Espèce : Cornée bovine
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :

Espèce : Souris
Méthode : OECD TG 429
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants :

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OPPTS 870.2600
Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants :

Abamectine :

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit :

Remarques : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants :

Abamectine :

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit :

Effets sur la fertilité : Remarques : Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants :

Abamectine :

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit :

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit :

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : 0,0052 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)) : 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Abamectine :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : 0,0036 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna) : 0,00012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Mysidopsis bahia) : 0,00002 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 2,90 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)) : 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

- Biodégradabilité : Remarques : Devrait être biodégradable en phase finale
- Elimination physico-chimique : Remarques : Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :

- Bioaccumulation : Remarques : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

- Bioaccumulation : Espèce: Bluegill sunfish
Facteur de bioconcentration (FBC) : 471

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

- Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC) : 6,95

12.4 Mobilité dans le sol

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

- Mobilité : Milieu: Sol
Remarques : immobile
- Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques : Légèrement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

Abamectine :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou les récipients utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.







Emballages contaminés : Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS asphyxiants Code tunnel : E	AEROSOLS non-flammable EMS : F-D, S-U	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 2 Etiquette n° 2.2  Marque pour l'environnement 	Classe 2 Etiquette n° 2.2  Marque pour l'environnement 	Classe 2 Label n° 2.2  Marque pour l'environnement 
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4511

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (composants)

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Révision : FDS révisée dans sa totalité

AMM n° 2090146 – FAZILO

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la

Anti-cochenilles - FACOCH200 - 3167770206562

Référence : FDS_695_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision : 28/05/2019
Remplace la version du 11/10/2016

pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.